

Evaluation économique des Zones Humides

Des études menées par le ministère de l'écologie (MEDDTL) ont permis de chiffrer les bénéfices économiques que représentent les zones humides. Ces bénéfices varient de 1000 à 4000 €/ha/an.

Exemples d'économies réalisées :

- Epuration de l'eau : jusqu'à 11300 €/ha/an.
- Réservoir pour les cours d'eau en été (soutien aux débits d'étiage) : jusqu'à 150 €/ha/an.
- Lutte contre les inondations : jusqu'à 600 €/ha/an.

Ces évaluations indiquent les investissements que la collectivité publique devrait supporter si ces infrastructures naturelles venaient à disparaître.



Causes de leur dégradation

MENACES	CONSÉQUENCES
5000 étangs, de plus de 1000 m ² , sont présents dans le Parc, représentant une surface totale de 2300 ha. Ils sont généralement réalisés à la place des zones humides	Réchauffement et évaporation de l'eau.
Drainage	Assèchement
Déprise (fermeture des milieux humides)	Baisse de la biodiversité
Urbanisation	Imperméabilisation
Piétinement	Colmatage des ruisseaux, pollutions

Pendant le siècle dernier, la moitié des zones humides françaises a été détruite.

La Cellule d'Assistance Technique Zones Humides (CATZH) du Parc à vos côtés

Face aux menaces qui pèsent sur les zones humides, la conservation de ces milieux est une priorité pour les différents acteurs publics. À ce titre, le Parc bénéficie d'un accompagnement financier, principalement par les agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, pour l'animation d'une cellule "zones humides" qui a pour missions :

- d'apporter une assistance et une expertise technique gratuite.
- d'accompagner les propriétaires dans la gestion de leurs parcelles.
- d'animer un réseau d'adhérents en leur proposant des journées thématiques, pour valoriser les retours d'expériences.
- de réaliser des opérations de sensibilisation et de communication.

Vous êtes propriétaires ou gestionnaires de zones humides, agriculteurs, forestiers, collectivités locales, particuliers...

Faites appel à la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides (CATZH) Périgord-Limousin

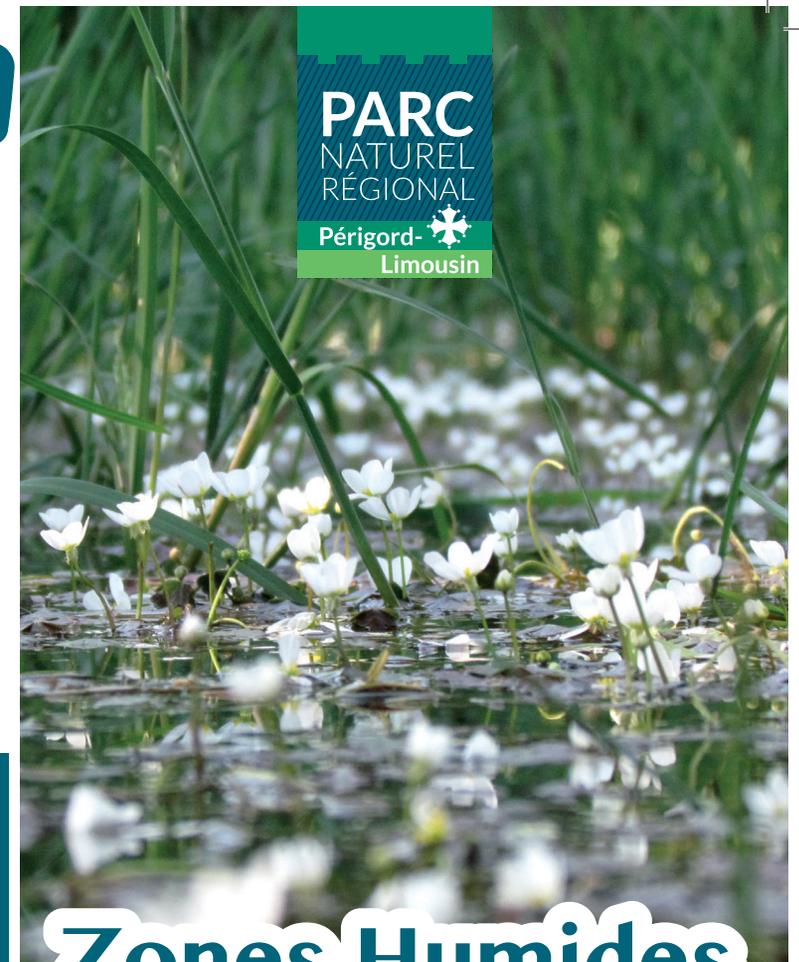


Guillaume DEYZAC
g.deyzac@pnrpl.com

Cécilia ROUAUD
c.rouaud@pnrpl.com

Parc naturel régional Périgord-Limousin
Maison du Parc, La Barde
24450 La Coquille

Tél. : 05 53 55 36 00



PARC
NATUREL
RÉGIONAL
Périgord-
Limousin

Zones Humides en Périgord-Limousin

« ... espaces de transition entre la terre et l'eau ... »



Découvrir, Préserver, Valoriser

Les zones humides du Parc et leurs fonctions

Valeurs économiques et sociales

Grâce à leur biodiversité riche, les mares constituent de nombreux points d'intérêt pour : le tourisme vert, l'observation de la nature, les activités éducatives et de sensibilisation à la protection des milieux naturels. Les zones humides sont également le support d'activités agricoles et notamment de pâturage pour l'élevage bovin en Périgord-Limousin.



Fonctions hydrologiques

Les prairies humides sont considérées comme des éponges. Elles accumulent de l'eau en période de pluie qu'elles restituent lors des périodes de sécheresse. Elles sont des réserves d'eau superficielles et souterraines naturelles. En bordure de cours d'eau, elles constituent des zones d'expansion des crues et limitent ainsi leur intensité.



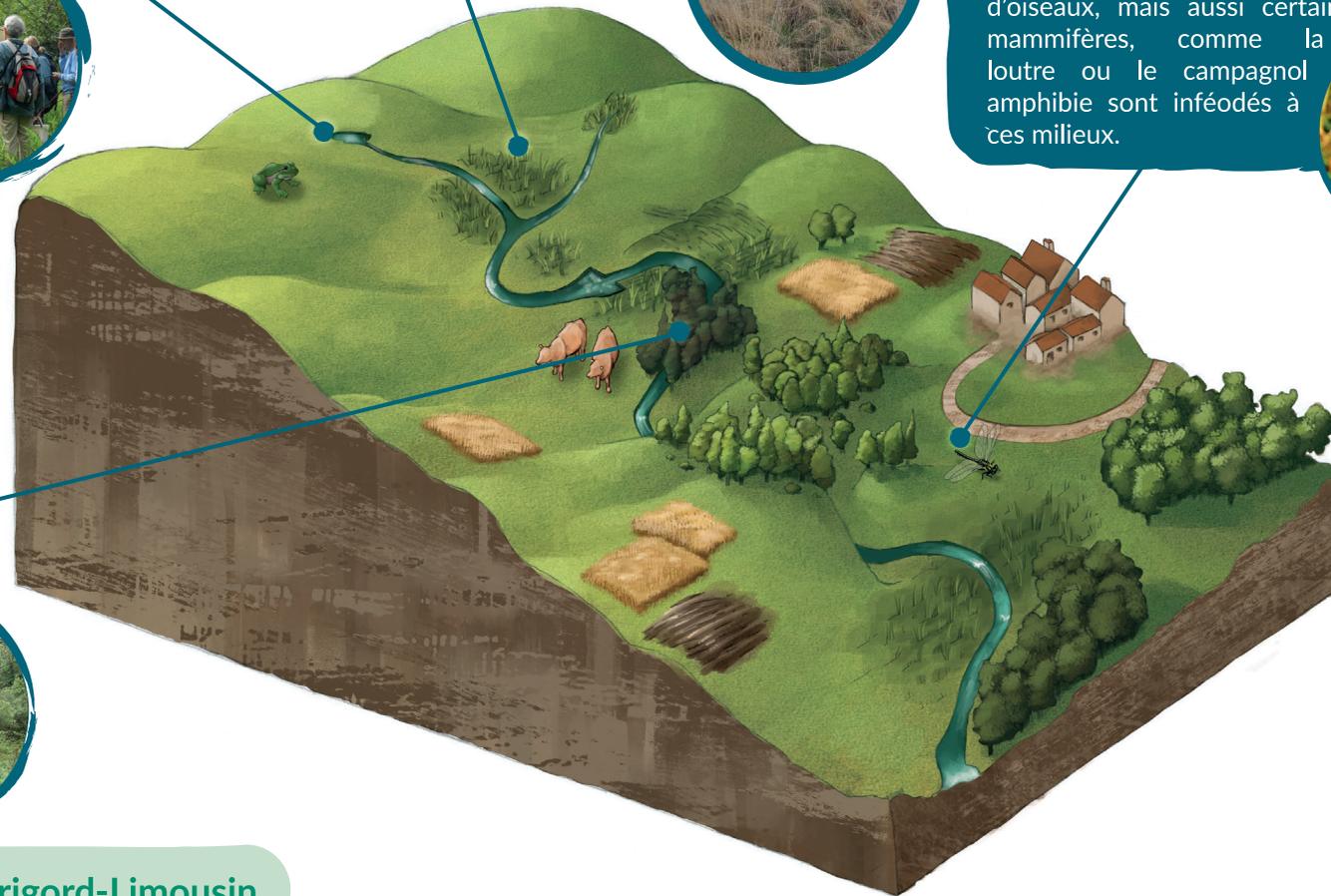
Réservoir de biodiversité

Parmi les 101 espèces floristiques inscrites sur les listes rouges en Périgord-Limousin, environ 50 % sont inféodées aux zones humides et aquatiques, alors que ces milieux ne représentent que 2,5 % du territoire. De même, les libellules, les amphibiens, certaines espèces de papillons, d'oiseaux, mais aussi certains mammifères, comme la loutre ou le campagnol amphibie sont inféodés à ces milieux.



Épuration de l'eau

Les ripisylves et boisements marécageux jouent le rôle de filtres épurateurs, primordial pour la qualité de l'eau. Un boisement continu de 10 à 20 mètres de large en bord de cours d'eau permet d'abattre jusqu'à 80 % des flux de nitrates et de phosphates (CSPNB, 2008). L'aulne glutineux est l'arbre qui incarne le mieux cette fonction en Périgord-Limousin. Il piège les sédiments, stabilise les berges des cours d'eau, et possède un fort pouvoir de dénitrification.



Les zones humides du Périgord-Limousin

Le territoire compte 4700 ha de zones humides. La superficie moyenne d'une zone humide est de 4400 m². Leur densité est donc forte sur le territoire. Leurs positionnements en tête de bassin versant des rivières Dronne, Bandiat, Tardoire, Isle, Charente, Gorre et Aixette font du territoire un château d'eau. De nombreuses activités en aval en dépendent : conchyliculture (estuaire de la Charente), production d'eau potable (Roussines, Angoulême, Nontron, ...), irrigation pour les cultures céréalières (Ribéracois, vallée de l'Isle, etc.).